

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 14 décembre 1939 étendant à diverses colonies les dispositions du décret-loi du 19 octobre 1939 sur la faculté d'option des fils d'étrangers, qui ont modifié la loi sur le recrutement de l'armée,

n° 14

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 décembre 1939

Numéro JO
n° 518 du 31/01/1940

Date du numéro
31 janvier 1940

TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au « Journal officiel » du 17 décembre 1939. Page 13999. Sommaire, 3° colonne, après Ministère des colonies, Au lieu de : « Décret étendant à diverses colonies le décret du 19 octobre 1939 relatif à la faculté d'option des fils d'étrangers nés en France », lire : « Décret étendant à diverses colonies les dispositions du décret-loi du 19 octobre 1939, sur la faculté d'option des fils d'étranger, qui ont modifié la loi sur le recrutement de l'armée ». page 14002 3° colonne, après Ministère des colonies, Au lieu de : Faculté d'option des fils d'étrangers en France 5, lire : Modification de la loi sur Le recrutement de l'armée ».